

LABELS 2016/2020

PREAMBULE :**SEULS LES CLUBS LABELLISES PEUVENT PRETENDRE A UNE AIDE FINANCIERE DU COMITE REGIONAL**

L'ensemble des clubs doit déposer un nouveau dossier informatique entre le 15 novembre et le 31 décembre 2016, il n'y a pas de renouvellement automatique pour l'olympiade 2016/2020.

Il est demandé chaque saison aux Présidents de clubs de justifier sur l'honneur que TOUS leurs adhérents sont licenciés, ainsi que leur activité de fonctionnement en nous communiquant leur nombre de licenciés, d'éducateurs BF/entraîneurs, et créneaux horaires alloués à la structure.

Le comité à travers les élus, les cadres techniques et les salariés accompagneront les clubs labellisés en priorité dans le cadre de dossiers ou d'aide au fonctionnement. (Avis technique CNDS, dispositifs à l'emploi)

LES PREREQUIS DE LA LABELLISATION : Si un club labellisé ne répond plus à ces critères, son label est retiré.

Les labels sont décernés par la FFN (comité régional ou Fédération). Pour obtenir un label, le club doit répondre à des prérequis :

- Tous les adhérents du club sont licenciés à la Fédération Française de Natation
- Le club est affilié à la Fédération Française de Natation
- Le club est agréé Ecole de Natation Française

CHARTRE DE LABELLISATION : Si un club labellisé ne répond plus à la chartre de labellisation, les aides ne seront plus distribuées et une révision du dossier sera effectuée par la commission labellisation pour le maintien du label.

Un club labellisé :

- Satisfait aux prérequis et aux conditions minimales du label à l'ouverture
- S'engage à satisfaire à toutes les conditions du label aux échéances mentionnées
- S'engage à participer à la vie fédérale et régionale
 - Organisation de compétitions départementales, régionales ou interrégionales
 - Participation aux deux Championnats régionaux de la saison N-1.
 - Participation des sportifs aux stages mis en place par le comité régional. Le refus d'un nageur d'adhérer à un collectif régional doit être justifié pour ne pas entrainer le retrait des aides régionales.
 - Participation obligatoire aux sélections régionales.
 - Présence aux assemblées générales régionales et départementales
 - Mise à disposition éventuelle de l'encadrement du club pour les stages et sélections
 - Accompagnement des brevets fédéraux en lien avec l'ERFAN: accueil de stagiaires, tuteurs BF
- S'engage à fournir chaque saison les renseignements nécessaires au suivi et au maintien de son label

AIDES AUX CLUBS LABELLISES :

Des aides seront accordées par le comité régional Centre-Val de Loire à tous les clubs labellisés, en fonction du label obtenu. Les clubs ayant des labels nationaux ou internationaux peuvent cumuler l'aide fédérale et régionale (aides formateur).

Les aides pour la dernière année de l'olympiade seront données en octobre 2016. Les aides pour la saison 2016/2017 seront versées avant le 31 décembre 2017. Elles seront appliquées dans les domaines suivants :

- Aide à la licence
 - chaque club labellisé se verra accorder une ristourne de 5% sur la part régionale des licences
 - une prime à l'effort d'augmentation du nombre de licences sera ajoutée. Cette prime sera calculée avec pour base la moyenne des licences sur les cinq dernières saisons. Elle sera de 5€ par licence supplémentaire.

- Portefeuille de formation
 - Label formateur : prise en charge des frais pédagogiques de 2 stagiaires/an en formation BF1 (150€), BF2 (200€) ou BF3 (300€). Forfait BF4 : 400 euros par stagiaire / Forfait BF5 : 800 euros par stagiaire. Prise en charge d'un stagiaire en formation continue dans une structure du PES (ou PPF) à raison de 100€/jour (maximum 5 jours).
 - Label développement : prise en charge des frais pédagogiques de 2 stagiaires/an en formation BF1, BF2 ou BF3.
 - Label animation : prise en charge des frais pédagogiques de 2 stagiaires/an en formation BF1, BF2

- Portefeuille commun de formation pour tous les labels : Formations dispensées par l'INFAN ou le réseau des ERFAN (maxi 2 stagiaires par club)
 - Les Mardis de la FFN : 30 euros / par stagiaire
 - Formation Eveil, Forme Bien être, Nagez Forme Sante, Préparation athlétique ou autre thématique : 50 euros / jour / par stagiaire

- Participation aux droits d'engagement des épreuves régionales
 - Label formateur et développement : ristourne de 50% des droits d'engagement aux championnats régionaux hiver et été en natation course, des engagements de ballets de catégorie d'âge aux championnats régionaux, et ristourne de 25% des droits d'engagement au championnat régional jeunes de water-polo

- Participation aux frais des épreuves nationales

Aide forfaitaire de 100€ par nageur allouée aux clubs labellisés formateur ou développement pour les épreuves suivantes :

 - En natation course : Championnats Elite, Championnats de France 15 ans et moins filles/16 ans et moins garçons, Critérium national filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus.
 - En eau libre : Championnats de France
 - En natation synchronisée : Championnats de France élite et N1 (jeunes, juniors, seniors)

En water-polo : forfait de 300€ par club labellisé formateur ou développement engagé dans le championnat N2, 150€ pour la N3.

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS LABELLISES PAR LA FFN :

La FFN participe également à l'effort en faveur des clubs labellisés :

- Clubs labellisés animation, développement ou formateur
 - Ristourne de 5% sur la part fédérale de la licence
 - Fourniture d'un kit communication (diplôme – kakémono – banderole)
 - Promotion du club sur le site internet
 - Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

- Clubs labellisés national ou international
 - Aide à la licence : Ristourne de 20% sur la part fédérale de la licence
 - Aide au fonctionnement sportif : Remise de 50% sur les droits d'engagements aux compétitions nationales en natation course, eau libre, plongeon et natation synchronisée. Remise de 20% sur les droits d'engagements aux championnats nationaux Elite, N1 et N2 en water-polo.
 - Aide à la communication : mise à disposition d'un kit communication (diplôme – banderole – bâche), promotion du club sur le site internet fédéral et envoi d'un courrier aux partenaires institutionnels.
 - Aide à la formation : prise en charge totale de trois stagiaires/an sur les formations BF4 et BF5

- **CALENDRIER REGIONAL LABELLISATION 2016/2017**
 - Dépôt de dossiers sur ExtraNat2 avant le 31 décembre 2016. Le dossier est validé sur la saison N-1, soit la saison 2015/2016.
 - Attribution des labels en janvier 2017
 - Distribution des aides financières en décembre 2017

Commission labellisation :

- Michel Sauget
- Olivier Dupas
- Dominique Lefébure
- Jean louis Béraudy
- Assistent: Catherine Blouvac, Cécile Duchateau

Avis des présidents de commission requis pour la natation synchronisée et le water-polo